

L'an mil six cent soixante et quinze le neuvième jour du mois de janvier avant midi à Vic en Carladès bureau du notaire a été présent Laurent LAURENT maître blanchisseur de la ville de Langeac à présent habitant dudit, lequel de gré etc. a promis et s'est obligé par ces présentes envers Me Jean BOISSY prêtre et curé de lieu et paroisse Saint Clément ci présent savoir est de lui blanchir la cuisine et étage basse de la maison que ledit sieur curé a sise audit Vic et ce à chaux et sable, comme aussi l'antichambre qui est au-dessus la cave de ladite maison, pareillement à chaux et sable, et ce à blanc clair, de plus de lui passer un autre blanc clair dans la chambre de ladite maison, lui griser le plancher, fenêtré et porte d'icelle susdite chambre, comme aussi de fournir la chaux et autres matériaux nécessaires avec la manière qu'il conviendra sans que ledit sieur curé soit tenu ni obligé de lui rien fournir desdits matériaux ni aucune nourriture pendant le travail que seulement le sable qui sera requis et nécessaire pour faire et parachever le susdit prix-fait que ledit LAURENT promet avoir faite entre ici et le premier du mois de mars prochain, et ce moyennant le prix et somme de vingt livres que ledit sieur curé promet et s'oblige payer audit LAURENT au susdit jour premier du mois de mars et ce le tout à peine de tous dépens, à ce faire obligent leurs biens, soumis et renoncé etc. Présents à ce Me Bonnet BOISSY procureur dudit Vic soussigné avec ledit sieur curé et moi notaire et Jean MONTJOUOU maître apothicaire dudit Vic aussi soussigné.

Signatures : BOISSY curé de St Clém(en)t, MONTJOUOU, BOISSY, VIALAR notaire royal